



République Française

Département

Haute - Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMIER

### SEANCE DU LUNDI 3 MARS 2025

Convocation du 11 Février 2025

Affichage du 11 Février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois mars à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Saint-Germier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame ESCRICH FONS Esther, Maire.

**Présents** : AMILHAT GROLLIER Isabelle - BARBE Cécile - CREMEY Sylvie - ESCRICH-FONS Esther - GAYON Céline - HEDIN Philippe – DAVANT Dominique

**Absent excusé** : ROUQUET Gérard

**Procuration** : ROUQUET Gérard à HEDIN Philippe

**Absente** : FONS Alizée

**Secrétaire de séance** : CREMEY Sylvie

### **OBJET : Délibération 2025-05**

#### ADOPTION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales

Le compte financier unique reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat reflète la gestion des finances du budget de la commune de Saint Germier pour l'exercice 2024.

Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur (le Maire) et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Madame le Maire donne la parole au doyen d'âge afin de présenter le compte financier unique 2024 de la commune de Saint Germier et quitte la salle du Conseil.

Madame CREMEY Sylvie présente le compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2024</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
RECETTES	99 917,88 €
DEPENSES	-101 259,55 €
<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT 2024</b>	<b>-1 341,67 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
RECETTES	62 961,69 €
DEPENSES	-29 258,44 €
<b>RESULTAT INVESTISSEMENT 2024</b>	<b>33 703,25 €</b>
<b>RESULTAT DE L' EXERCICE 2024</b>	<b>32 361,58 €</b>

Monsieur CREMEY Sylvie propose aux membres du conseil d'approuver le compte financier unique 2024 du budget de la commune de Saint Germier.

Madame le Maire ne prendra pas part au vote conformément au code des collectivités territoriales.

Monsieur CREMEY Sylvie demande au conseil d'approuver le compte financier unique tel que présenté ci-dessus

Après délibération le compte financier unique est approuvé avec 7 voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Haute Garonne et fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.

Fait et délibéré à Saint Germer, le 3 mars 2025

Madame ESCRICH FONS Esther  
Maire

Madame CREMEY Sylvie  
Secrétaire de séance



Délibération N° 2025-05  
Nombre de conseillers : 11  
En exercice : 09  
Présents : 07  
Absent excusé : 01  
Absent : 01  
Votants : 07  
Procuration : 01  
Formalités effectuées le 4 mars 2025